

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 017-6882/19/BM

■ Attribution de subventions au CROUS pour l'organisation de manifestations - Approbation d'une convention MET 19/12243/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission statutaire d'amélioration de la vie étudiante, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon, met en œuvre chaque année un plan d'actions visant à améliorer les conditions d'existence et le quotidien des étudiants de l'académie.

Pour l'année universitaire 2019/2020, le CROUS souhaite poursuivre les actions engagées les années précédentes, qui porteront sur les thèmes suivants :

- Étudiants référents en résidences universitaires, avec accueil individualisé des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.
Ce dispositif s'inscrit dans la thématique de l'amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants dont les étudiants internationaux et de la vie quotidienne de l'ensemble des étudiants au sein de leur résidence à travers différentes actions d'accueil, d'information, d'animation et de prévention. Ce dispositif regroupe deux opérations, les « résidents relais » recrutés à la rentrée pour 2 mois dans les 7 cités universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille et les « résidents référents logement » recrutés pour toute l'année dans les résidences de Cuques, des Gazelles et de Luminy.
En 2019 l'accent sera plus particulièrement porté sur le campus de Luminy qui est un site très vaste aux bâtiments très éloignés les uns des autres et au sein duquel des étudiants peuvent se sentir perdus à leur arrivée.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

- Guichet Unique pour l'aide à la recherche de logement, démarches administratives ou toute autre information à l'étudiant primo arrivant.
Ce guichet unique a pris différentes formes depuis sa création en fonction des besoins et des partenariats. Ces guichets intègrent différents services offerts aux étudiants, tels que l'aide à la recherche de logement, l'aide aux démarches administratives et l'accès à toute information utile à un étudiant...
- Alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et les familles de demain.
En 2018, le CROUS a servi environ 3 000 000 repas dans ses structures de restauration. L'intervention du CROUS prend plusieurs formes pour inciter la population étudiante à fréquenter davantage les restaurants universitaires, expliquer comment mettre en pratique les repères de consommation correspondant à une bonne alimentation, réaliser des actions de communication sur cette thématique, mettre en place des actions de formation à l'accompagnement des personnels de cuisine afin de mieux transmettre les informations auprès des étudiants, réaliser des enquêtes de satisfaction....
- Bienvenue chez moi, Bienvenue dans ma cuisine.
Ce projet vise à intégrer les étudiants notamment étrangers et combattre le sentiment d'isolement dont ils peuvent être victimes. Ce projet veut être un moment de rencontres, de partage, convivialité, ouverture d'esprit, ouverture sur le monde, sur la différence...Chaque mois, les étudiants pourront continuer à découvrir dans leurs cités universitaires la culture d'un continent à travers la cuisine et les arts. Les actions pourront être de type exposition de photos, soirées en cité, projection de films étrangers, cours de cuisine et se dérouleront dans les cuisines collectives et espaces de vie commune des cités universitaires.

Plan de financement des actions :

		Métropole	Ville de Marseille	Ressources CROUS
	Estimation	Demandé pour 2019-20	Demandé pour 2019-20	
Résidents Référents	67 000€	5 000€	4 000 €	58 000 €
Guichet unique	26 500€	3 000€	1 300 €	22 200 €
Alimentation et Santé	30 000€	2 000€	1 500 €	26 500 €
Bienvenue chez moi /Bienvenue dans ma Cuisine	18 200€	2 000€	700 €	15 500 €
TOTAL	141 700€	12 000€	7 500€	122 200 €

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon GU_xx xxxx	« Partenariat 2019/2020 »	Année universitaire 2019/2020	N-1 : 12 000 € N-2 : 12 000 €	12 000€	141 700€ Co financeurs : Ville de Marseille : 7 500€ Ressources propres CROUS : 122 200€	12 000€ Soit 8,47% du budget prévisionnel

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 12 000€ au CROUS pour la mise en place de ces 4 actions visant à améliorer la vie étudiante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien au CROUS et à ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon pour l'aide à la mise en place de 4 actions visant à améliorer la vie étudiante pour un montant total de 12 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART